

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-228

présenté par
M. Emmanuel Grégoire, Mme Rossi, Mme Chatelain, M. Nicolas Bonnet, Mme Simonnet,
Mme Belouassa-Cherifi et Mme Trouvé

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	1 000 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	1 000 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre un changement d'échelle dans l'adaptation des logements, ici du parc privé, aux canicules. En effet, dans un scénario de réchauffement à + 4°C, la totalité du parc de logement serait considéré à haut risque d'exposition aux fortes chaleurs. Or, aujourd'hui, les logements ne sont pas adaptés : seulement 20 % ont un indicateur de confort d'été « bon ».

Cet amendement propose d'augmenter le budget de l'ANAH afin que davantage de rénovations globales financées par l'ANAH en intègrent, et qu'il devienne possible qu'ils soient financés dans le cadre de simples gestes de rénovation.

En France, seulement 60 % des logements sont pleinement équipés de protections solaires (sur les façades sud, est et ouest). Installer des volets est pourtant le minimum pour protéger les habitants de la surchauffe de leur logement, en empêchant les rayonnements solaires d'entrer et la chaleur de s'installer. Par ailleurs, seulement 6 % des logements environ seraient équipés de brasseurs d'air, alternative sobre à la climatisation et plus efficace que des ventilateurs.

La Fondation pour le Logement a donc chiffré le coût d'un plan d'adaptation sobre du parc de logements exposés aux fortes chaleurs. Ce plan fixe un objectif à la fois ambitieux et nécessaire consistant à équiper tous les logements de protections solaires et de brasseurs d'air d'ici 2040. Ce plan coûterait 48 milliards d'euros au total, soit 3,2 milliards d'euros par an. En prenant un taux d'aide publique de 30 % en moyenne, il faudrait augmenter le budget de MaPrimeRénov' de 1 milliard d'euros, dédiés à l'installation de ces équipements de confort d'été, à la fois dans le cadre de rénovations globales et de simples gestes.

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent pas diminuer le programme « Aide à l'accès au logement ». Ils appellent le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a été proposé par la Fondation pour le Logement des Défavorisés.